

mon honorable ami de la même faute. Le ministre veut-il que je lui lise ce qu'il m'a dit dans la circonstance dont je parle ?

L'hon. M. Fleming: Tout d'abord, je veux que l'honorable député respecte le Règlement de la Chambre.

L'hon. M. Chevrier: Vous voulez que je respecte le Règlement de la Chambre; vous devez le faire vous-même.

Une voix: Adressez-vous au président!

M. le président: A l'ordre! Je demanderais aux députés de retenir leurs élans afin que nous ayons un débat ordonné. Le ministre invoque le Règlement à propos d'une insinuation faite par l'honorable député de Bonavista-Twillingate mais, à mon avis, c'est le gouvernement en général qui est visé et je ne crois pas qu'elle mette en cause un député en particulier, mais...

L'hon. M. Fleming: C'est imputer des motifs...

M. le président: ...le gouvernement en général. Je ne crois pas que l'article du Règlement, qui vise le fait d'imputer des motifs, s'applique lorsque cela s'adresse en général au gouvernement ou à un parti. Je permets donc à l'honorable député de continuer.

L'hon. M. Pickersgill: En réalité, monsieur le président, j'irai plus loin que vous et je dirai que j'ai fait cette observation uniquement parce qu'un député, qui siège derrière moi et qui est un disciple du ministre des Finances, a amené sur le tapis la question des élections provinciales. Je n'avais pas l'intention de parler d'élections provinciales et n'en parlerai pas.

Je ferai au ministre des Finances l'honneur de lui dire que je crois qu'il était sincère quand il a déclaré, l'année passée, qu'il voulait résoudre ce problème. J'ai toujours pensé qu'il voulait sincèrement le résoudre, tout comme je pense que mon ami, le député de Laurier, était sincère en disant l'année passée, au cours du même débat, qu'il voulait résoudre ce problème; il y a du reste proposé une solution en accord avec les droits des provinces. Si j'ai dit quoi que ce soit de nature à blesser la susceptibilité du ministre des Finances, je le retire, car je n'ai jamais mis en doute sa sincérité ou son esprit patriotique dans ce domaine, pas plus que lui ne devrait mettre en doute la sincérité de quelque autre député. Je crois, j'ai toujours cru que tout Canadien digne de ce nom veut résoudre ce problème.

Au moment où nous nous efforçons de soutenir la constitution, il ne sied guère au ministre des Finances ou à quelques-uns de

nos vis-à-vis de prétendre que nous le faisons pour un autre motif que celui qui doit inspirer tout député à la Chambre. J'ai fait un choix très prudent de mes mots à toutes les étapes de ce débat pour éviter toute insinuation de cette nature et j'invite tout honorable représentant à examiner minutieusement ce que j'ai dit. Je n'ai rien dit des motifs qui peuvent avoir poussé un gouvernement provincial, parce que je pense que cela ne nous regarde pas, et je me propose bien de ne rien dire dans ce sens.

Le député de Laurier a soulevé un problème. A quoi bon nous demander d'adopter un bill qui ne réalisera pas la fin que le gouvernement, comme chacun de nous, se propose? Si ce bill ne doit pas régler le problème, mais doit plutôt en créer un nouveau dans l'avenir et si, comme nous le pensons, sa constitutionnalité est très douteuse et s'il constitue,—sans aucun doute selon nous,—un empiétement sur un domaine réservé aux provinces, nous estimons qu'il faudrait en discuter le fond sérieusement, sans insinuations ni allusions.

L'autre jour, le solliciteur général nous a dit, dans un passage dont mon honorable ami a donné lecture et que je ne répéterai pas, que le premier ministre du Québec et le gouvernement de cette province avaient accepté d'avance ce bill et cette formule.

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, j'en appelle au Règlement; je n'ai jamais dit ça. Si le député veut citer des extraits de mes discours, qu'il se fie au hansard et non pas à ses dons d'invention.

L'hon. M. Pickersgill: Fort bien, je ne veux pas être injuste. Quand certains vis-à-vis se seront calmés, j'en lirai peut-être des extraits, car, je le répète, je ne veux pas être le moins injuste envers le solliciteur général.

L'hon. M. Starr: Quelle page du hansard est-ce?

L'hon. M. Pickersgill: C'est la page 3435 du hansard français du 26 avril 1960. C'est le solliciteur général qui parle. Il s'agit du passage que mon honorable ami a lu il y a quelques instants. J'y reviens:

(Texte)

Et quelques jours avant sa mort, l'honorable M. Duplessis affirmait être en état de présenter, en octobre, une proposition concrète aux ministres d'Ottawa. Cette proposition concrète, c'est l'honorable Paul Sauvé qui l'a présentée. Les ministres fédéraux en ont discuté avec M. Sauvé, et lorsque celui-ci est tragiquement disparu, il ne restait qu'à mettre au point des questions de détails, ce qui fut fait au cours d'un tête-à-tête entre le premier ministre,—successeur de M. Sauvé,—l'honorable Antonio Barrette et le ministre des Finances du Canada, parrain du bill que nous étudions en ce moment.